

JUIN 2026



DU BILAN DU PREMIER PCAET (2019-2025)
VERS UNE SECONDE VERSION ENRICHIE
ET ADAPTÉE AUX DÉFIS À VENIR

CONCERTATION
PRÉALABLE À LA
RÉVISION DU PCAET

SYNTHÈSE DU DOSSIER
D'INFORMATION



DU 23 JUILLET AU 23 OCTOBRE 2026 :
PARTICIPEZ À L'ÉLABORATION DU PLAN CLIMAT DU GRAND-FIGEAC



PRÉAMBULE



Le présent dossier de concertation préalable a pour objectif d'**informer le public sur les enjeux** et les modalités de participation à la révision du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du Grand-Figeac.

La **loi de Transition énergétique pour la croissance verte** du 18 août 2015 a rendu obligatoire l'élaboration d'un PCAET pour les Etablissements Publics de Coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants.

Le Grand-Figeac, première Communauté de Communes d'Occitanie à avoir adopté son PCAET dès 2019, devient donc **coordinateur de la transition énergétique et écologique sur son territoire** et est tenu à mettre en œuvre un PCAET pour des durées successives de 6 ans.

Le premier PCAET du Grand-Figeac a été adopté en Conseil Communautaire le **11 décembre 2019** par la Délibération n°141/2019.

Le présent dossier s'articule autour de quatre grandes parties :

- Les objectifs et caractéristiques principales du Plan ;
- Une présentation du contexte du territoire ;
- Les enjeux majeurs relevés sur le territoire et les pistes de réflexion pour guider sa révision ;
- Les modalités de révision et de concertation préalable du nouveau Plan.

Sur quoi porte la concertation ?

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un document stratégique qui permet de **planifier et coordonner la transition écologique sur un territoire administratif**.

Ce document cadre vise à définir **une stratégie d'atténuation des effets du changement climatique** (réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie, développement des énergies renouvelables), à **augmenter la résilience du territoire** face aux impacts des changements climatiques et à **renforcer ses capacités d'adaptation**.

Après un premier PCAET portant sur la période 2019-2025, la révision vers **une seconde version enrichie et adaptée** aux nouveaux enjeux s'impose.

Nourri par cette première expérience ayant permis au territoire de consolider une culture de la transition écologique à l'échelle locale, le Grand-Figeac engage la révision par une concertation préalable de tous les publics du territoire. **Habitants, élus, professionnels, acteurs associatifs, institutionnels, visiteurs,... sont invités à s'informer et débattre de l'avenir climatique et énergétique** du territoire, à court terme (période de 6 ans) et moyen terme (2050).

Le débat qui se crée porte à la fois sur la vocation du territoire et sur les projets qui contribuent aux objectifs et enjeux liés **énergie, risques, santé, mobilités, logement, emploi, environnement, patrimoine,...**



Pour en savoir +

L'ensemble des documents ayant contribué à l'édition de cette synthèse est disponible et libre de consultation ici :



www.grand-figeac.fr/plan-climat-air-energie-territorial



LE MOT DE LA GARANTE :

La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) est l'autorité indépendante, garante du droit à l'information et à la participation du public sur l'élaboration des projets et des politiques publiques qui peuvent avoir un impact sur l'environnement. Son rôle et ses missions sont définis par le code de l'environnement (www.debatpublic.fr/).

Suite à la saisine volontaire du Grand-Figeac sur son projet de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), la CNDP m'a désignée garante de cette concertation.

Mon rôle est de veiller au respect de vos droits à obtenir une information complète et compréhensible sur ce projet de politique publique, qui concerne tout le territoire et son avenir, et à participer effectivement à son élaboration.

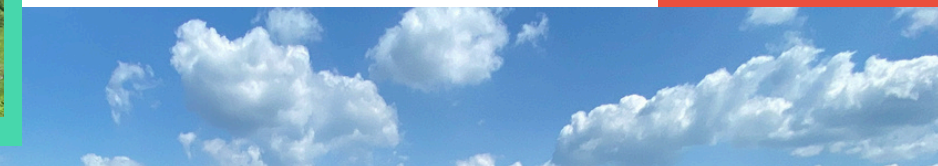
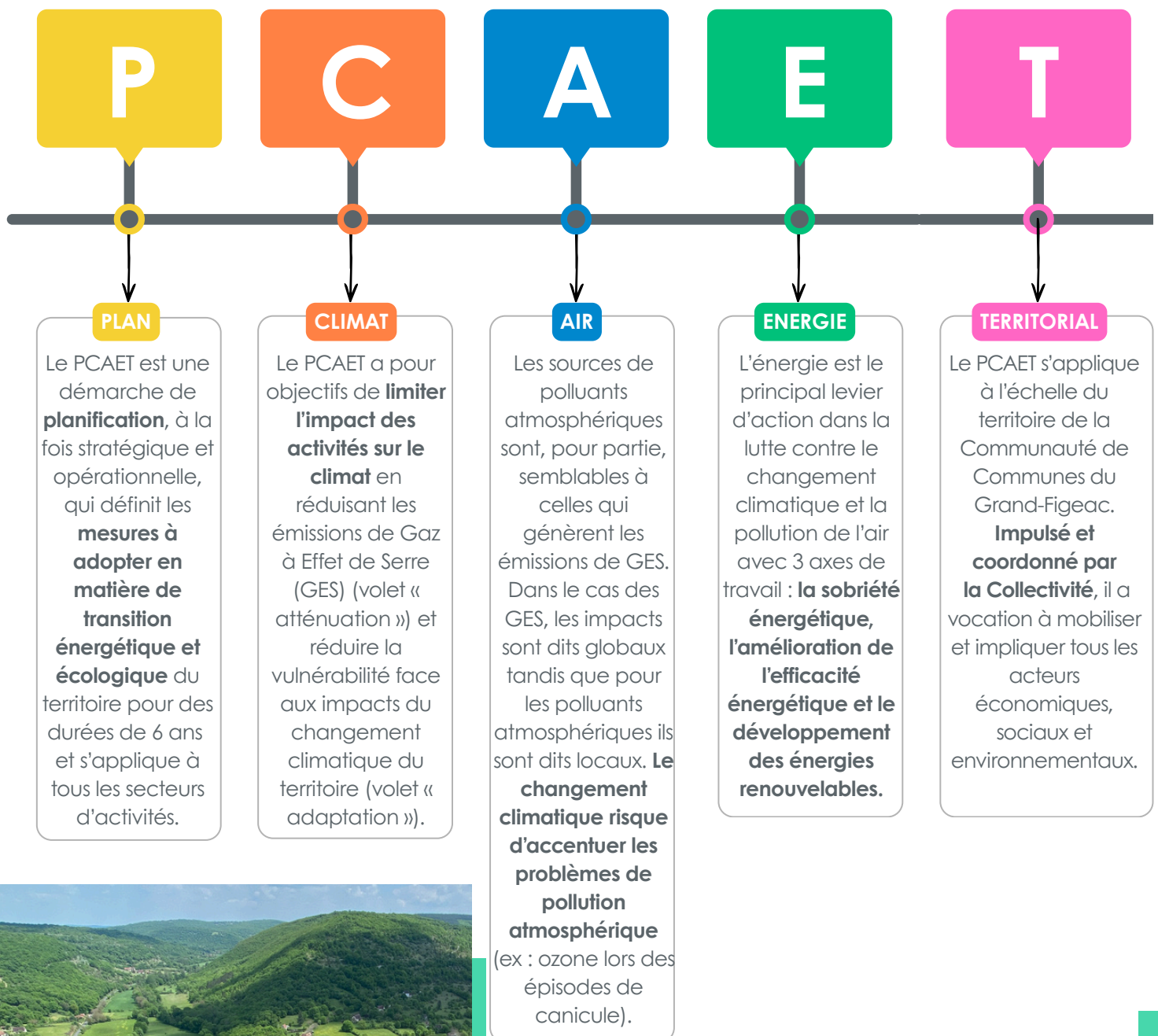
Un mois après la fin de la concertation j'en publierai le bilan, dans lequel je présenterai l'ensemble des arguments échangés. Le Conseil Communautaire du Grand-Figeac aura alors deux mois pour publier sa réponse dans laquelle il devra préciser ce qu'il retient de la concertation pour nourrir l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial, et comment le public continuera à être associé jusqu'à la finalisation du Plan.

Contact : isabelle.barthe@garant-cndp.fr

www.debatpublic.fr/revision-du-plan-climat-air-energie-territorial-pcaet-du-grand-figeac-8678



LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL, C'EST QUOI ?





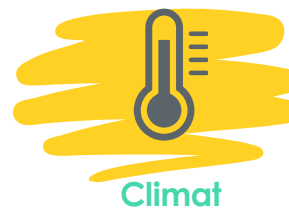
LE TERRITOIRE DU GRAND-FIGEAC



- Situé au sud-est du Massif Central, au Nord-Ouest de la Région Occitanie et à l'Est du département du Lot, le territoire se caractérise par **une forte identité rurale**.
- **80% d'espaces naturels**, forestiers ou agricoles.
- Il ne possède pas d'unité géographique unique et est formé par la **réunion de différents terroirs** calqués sur les ensembles géologiques. Du Nord-Est au Sud-Ouest, on peut distinguer : le Ségala (contreforts du Massif Central), le Limargue (zone de transition), les Causses du Quercy (plateau calcaire), les Vallées du Lot et du Célé.



- **92 Communes**
- **45 567 habitants**
(population au 1^{er} janvier 2026) / 1300 km²
- **34 habitants / km²**



Le climat local à dominante continentale est contrasté : **il peut être froid et sec ou doux et humide** en hiver et l'été oscille entre de **fortes chaleurs associées à des périodes de sécheresse et des périodes pluvieuses** (pluies orageuses).

L'altitude variant sur l'ensemble du territoire, la pluviométrie n'est pas répartie de façon homogène.

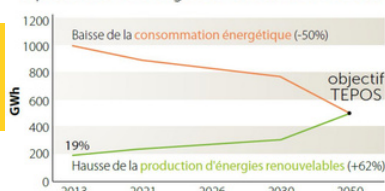


- Des activités économiques dynamisées par **le Tourisme, l'Agriculture et l'Industrie !**
- Zone d'emploi de Figeac : **17 787 emplois** dont 23,2% d'emplois Industriels
- **20 Zones d'Activités** gérées par le Grand-Figeac



LE PCAET 2019-2025 : BILAN SYNTHÉTIQUE

OBJECTIF TEPOS
équilibre entre consommation énergétique
& production d'énergies renouvelables en 2050



La première version du PCAET sur la période 2019-2025 fixait une ambition forte sur le volet **atténuation du changement climatique**.

Construit en partenariat avec les acteurs du territoire, il s'organisait selon **4 grandes orientations**, déclinées en **12 axes stratégiques** en intégrant **48 actions**.



Les résultats de l'évaluation finale indiquent un taux de 83 % de réalisation des actions initialement inscrites.



Sur la période 2019-2023: (Période de mise en oeuvre du PCAET et des dernières données disponibles)

- Les émissions de GES sont en baisse constante (-11 %)
- Les consommations d'énergie sont en baisse de 7 %
- La production d'énergies renouvelables est en augmentation de 19 % sur la période (principalement par le développement du solaire photovoltaïque).

DES ACTIONS PHARES 2019-2025 QUI CONTRIBUENT AUX OBJECTIFS ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES DU TERRITOIRE



Une opération pour faire baisser les quantités de déchets produites afin d'en diminuer l'impact environnemental et surtout d'en limiter les coûts : près de 3500 composteurs distribués.



Un programme complet qui soutient la rénovation des logements grâce à l'Espace Conseil France Rénov' : Un guichet unique et gratuit à votre service.



Un document cadre renouvelé qui renforce la prise en compte des impacts du changement climatique dans les politiques de santé locales.



Avec plus de 2 MWc installés sur son patrimoine, le Grand-Figeac est exemplaire dans son engagement en faveur de la production d'énergies renouvelables et locales.



Une solution de transport en commun interurbain gratuite qui représente une mobilité économique et durable pour les trajets « domicile-travail ».



Une labellisation qui valorise les actions collectives menées en faveur du ciel noir, un patrimoine naturel et culturel précieux pour le territoire, en combinant l'efficacité énergétique, la santé humaine et la préservation de la faune.



Une opportunité de consolider les filières agricoles et alimentaires locales, pour un territoire résilient, respectueux de ses terroirs et de sa culture du manger bien, manger sain.



Un dispositif pour accompagner les Communes dans les projets de réduction des consommations, de rénovation énergétique des bâtiments et de production d'énergie renouvelable.



Une démarche d'adaptation pour identifier les vulnérabilités du territoire aux impacts du changement climatique.



LE PROFIL ENERGIE DU GRAND-FIGEAC

En 2023, le territoire consomme 1049 GWh, toutes énergies et tous secteurs d'activité confondus, soit l'équivalent d'environ 100 millions de litres de pétrole.

Le secteur résidentiel, premier consommateur d'énergie, représente 37 % des consommations du territoire. Le chauffage est à l'origine de trois quarts des consommations de ce secteur. Le transport routier est quant à lui le second poste de consommation avec une part de 34 %.

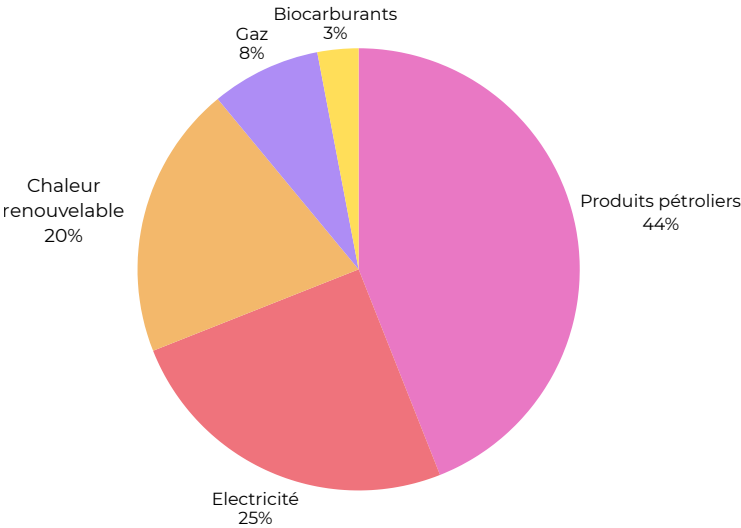
La facture énergétique du territoire (qui correspond à la dépense réalisée par l'ensemble des acteurs du territoire afin de répondre à leurs besoins énergétiques) est estimée à 159 millions d'euros, soit plus de 3 600 € par habitant.

Le transport et le résidentiel sont donc les secteurs qui devront être au cœur du PCAET, avec des actions par exemple autour de la rénovation énergétique de l'habitat ou du développement des mobilités douces.

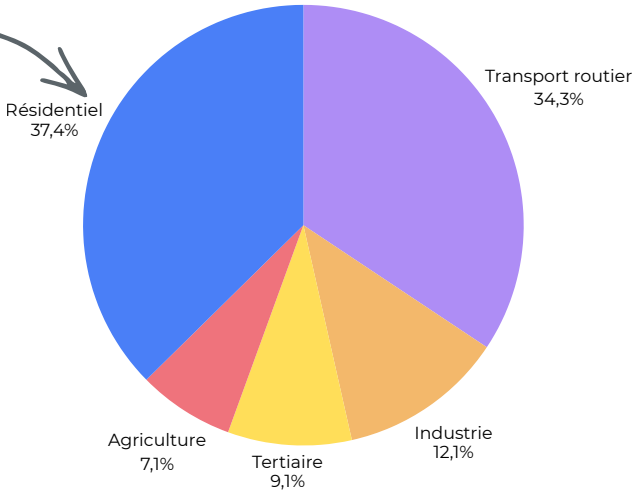
Sur la période 2019 à 2023, le profil Energie du Grand-Figeac est resté similaire.

Le territoire est fortement dépendant aux produits pétroliers pour sa consommation d'énergie (44% des consommations totales). En effet, la quasi-totalité de la mobilité sur le territoire se fait grâce au pétrole. L'électricité représente quant à elle un quart des consommations.

CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE PAR TYPE D'ÉNERGIE



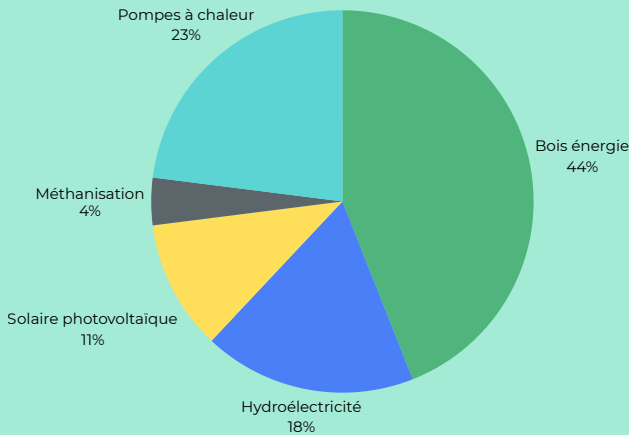
CONSOMMATION D'ÉNERGIE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



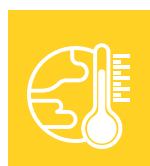
La production d'énergies renouvelables s'élève à 332 GWh, soit près de 1/3 de la consommation totale d'énergie sur le territoire. Le bois-énergie représente près de la moitié du total, utilisé en grande majorité (84 %) dans le chauffage domestique.

La production d'électricité se fait via l'hydroélectricité, le solaire photovoltaïque, en développement important (x4 en 10 ans) et la méthanisation.

PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

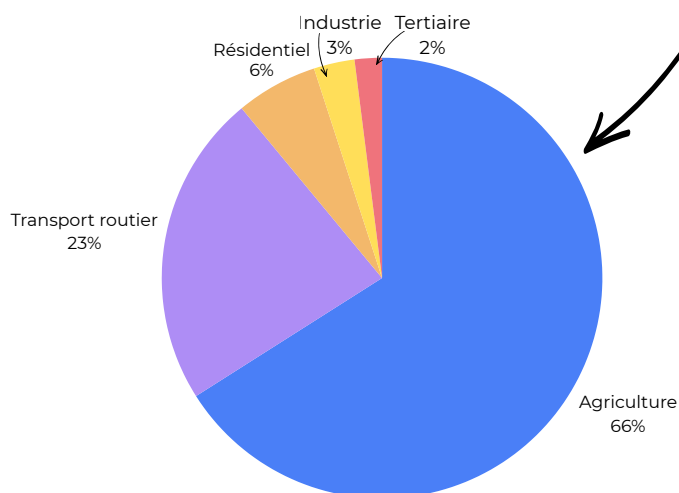


Le territoire dispose d'un fort potentiel de développement des énergies renouvelables, que ce soit via le bois-énergie, le solaire photovoltaïque ou encore la méthanisation, ce qui représente une opportunité pour atteindre un objectif de neutralité carbone dans un mix énergétique souhaitable répondant aux différents usages du territoire.



LE PROFIL CLIMAT DU GRAND-FIGEAC

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE GES PAR SECTEUR



ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Le territoire émet annuellement l'équivalent de **400 000 tonnes de CO₂**.

Le secteur agricole est le premier émetteur de gaz à effet de serre avec 2/3 des émissions totales du territoire (émissions directement liées à l'activité agricole comme l'élevage et les cultures). **Le transport est lui le premier émetteur de gaz à effet de serre d'origine énergétique**, utilisant presque uniquement des produits pétroliers.

Le secteur résidentiel, qui consomme principalement des énergies faiblement carbonées (bois-énergie et électricité) est relativement peu émetteur.

Les enjeux de réduction de l'impact carbone de l'agriculture sont forts, avec également des impacts associés autour de la biodiversité et de l'eau. **La mobilité est un point central** tant sur le plan consommation d'énergie que sur les émissions de gaz à effet de serre.

STOCKAGE DE CARBONE

Le territoire du Grand-Figeac stocke une **quantité importante de carbone dans ses sols** (forestiers, prairies, cultures) **et dans la biomasse forestière** : l'équivalent de 140 fois les émissions annuelles de GES du territoire, toutes activités confondues. Toutes les pratiques entraînant un déstockage de ce carbone des sols (artificialisation, retournement des prairies...) ont un impact fort sur les émissions de CO₂.

Par ailleurs, **ce stock de carbone est en perpétuelle augmentation**, grâce à une séquestration nette de carbone estimée (+1,3% du stock par an). Cette séquestration est due à **l'accroissement net de la biomasse en forêts**. En plus de la biomasse forestière, la présence importante de prairies sur le territoire, en particulier des prairies permanentes, permet également d'augmenter la séquestration annuelle de carbone dans les sols.

L'agriculture joue un rôle majeur dans notre capacité à stocker le carbone.



QUALITÉ DE L'AIR

Le territoire du Grand-Figeac bénéficie d'une bonne qualité de l'air, avec aucun dépassement des seuils réglementaires, comme sur tout le département du Lot. Les seuils de qualité sont même respectés. Le seul polluant qui nécessite une attention particulière est **l'ozone (O₃)**, qui a pu dépasser ponctuellement les seuils de qualité sur ces dernières années, dont la formation est accentuée pendant les épisodes d'ensoleillement et de chaleur élevé.

Le PCAET suit l'évolution des émissions dans l'air de différents polluants. Toutes les émissions sont en nette diminution, entre -20 et -50 % sur les 10 dernières années.

Par exemple, **le résidentiel** est à l'origine d'une part importante des particules fines (PM 10 et PM2.5), ainsi que des composés organiques volatiles (COVNM) et du dioxyde de soufre (SO₂). Cela provient essentiellement de **la combustion pour le chauffage**, et en particulier de la combustion de bois-énergie.

L'agriculture est quant à elle source de la quasi-totalité des émissions d'ammoniac, en lien avec l'utilisation d'engrais et les effluents d'élevage, ainsi que d'une partie des oxydes d'azote (NOx), également issues du transport routier.



LE PROFIL DU GRAND-FIGEAC

CLIMAT



LA VULNÉRABILITÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les effets du changement climatique sont **déjà particulièrement visibles** sur le territoire. L'enjeu est d'identifier les points de vulnérabilité pour renforcer la capacité d'adaptation du territoire.

DES ÉVOLUTIONS CLIMATIQUES...

Une augmentation des températures moyennes annuelles de **+2,2°C** est attendue d'ici à 2050 par rapport à la période de référence (1959-2019), et de **+3,7°C** d'ici à 2100.

→ Intensification de la fréquence et de la durée des vagues de chaleur :

	AUJOURD'HUI	2050	2100
JOURNÉES À + 35°C	1 à 3	6 à 12	14 à 25
NUITS "TROPICALES" >20°C	4 à 6	15 à 29	31 à 50

→ Jusqu'à **15% de jours de gel en moins** en 2050 par rapport à la période de référence.

→ D'ici à 2050, le **risque de feu de végétation devrait passer de 2 à 15 jours par an** dans le Sud du territoire. Dans le Nord, l'augmentation est moins importante en passant à 3 jours par an.

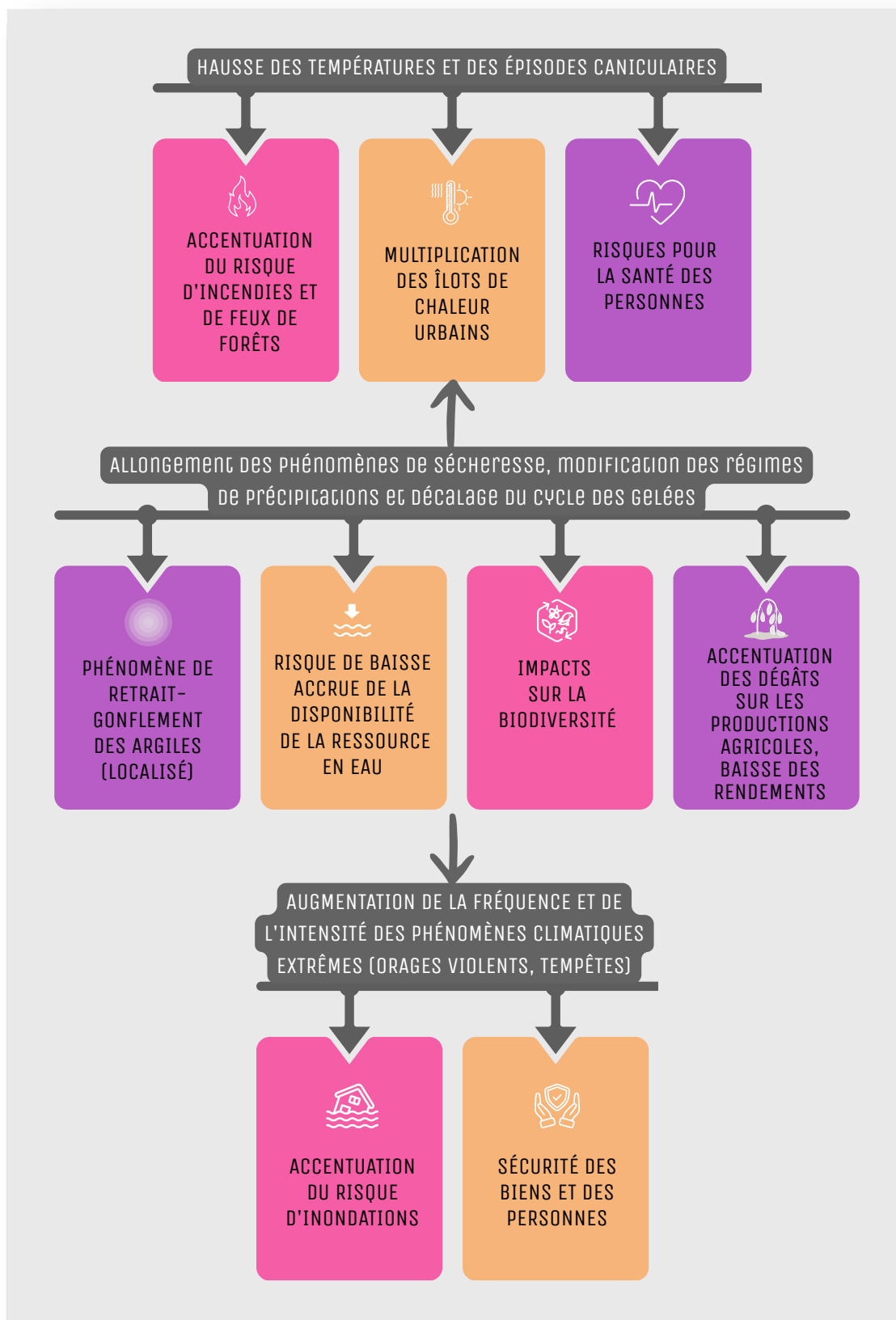
D'ici à 2100, le risque significatif de feu de végétation sera très important dans le Sud du territoire avec **environ 10 à 27 jours par an de risque de feu de végétation** contre 6 à 14 jours par an dans le Nord.

→ Depuis 1982, 70 % des arrêtés sécheresse ont été émis après 2010, témoignant d'une **intensification du phénomène**. À noter que 2020 et 2024 ont été marquées par des sécheresses exceptionnelles.

→ Le Grand-Figeac, principalement alimenté par la rivière du Célé, pourrait voir des **baisses de débits pouvant atteindre 20 à 40 %** avec des périodes d'étiages plus marquées, avec des déficits plus fréquents et plus marqués. Une baisse notable des débits des rivières locales, notamment du Célé, estimée entre 30 et 50 % sur 20 ans.

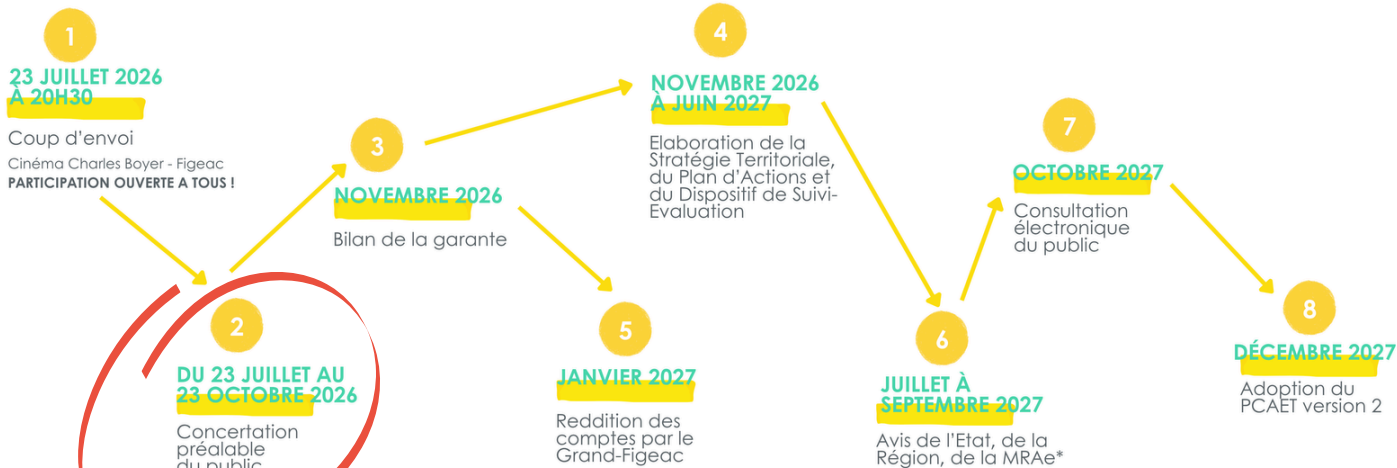
Source : DRIAS

... ET UNE VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AVÉRÉE





CALENDRIER PRÉVISIONNEL



Droit à l'information et à la participation du public

Visites d'Installations EnR
→ Maîtrise de l'Energie / EnR
20 octobre - Lacapelle-Marival
Modalités pratiques à définir

Visite chantier plantation et éclaircie
CRPF
→ Gestion forestière & Changement Climatique
19 septembre - Saint-Cirgues
Modalités pratiques à définir

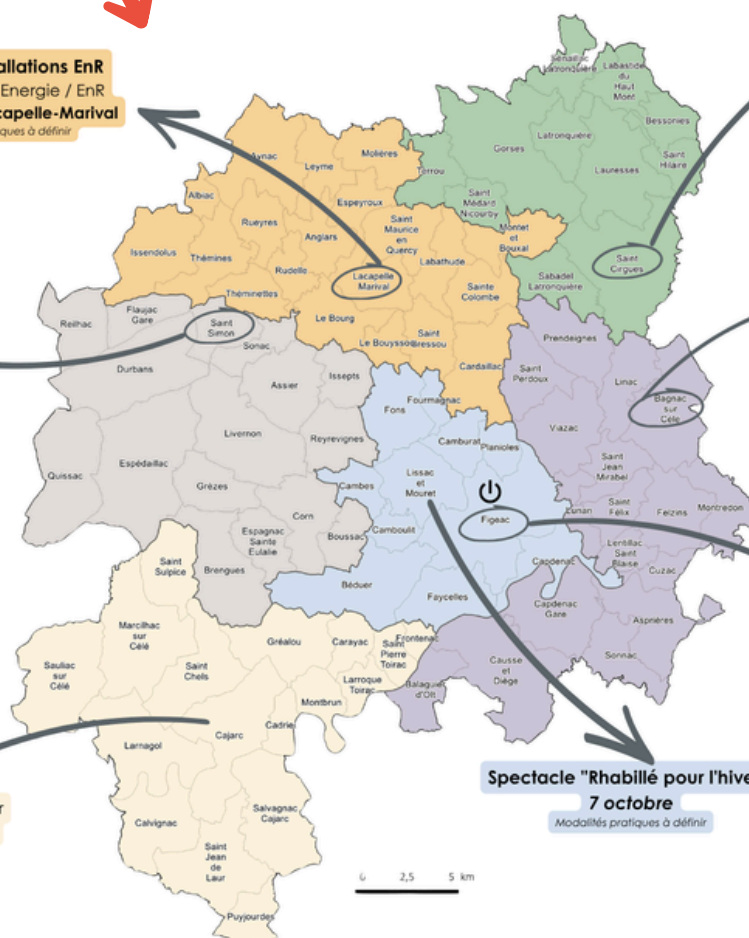
Le jour de la nuit :
Observation Ciel étoilé
→ Biodiversité / Paysages / Patrimoine
10 octobre - Saint-Simon

Projection-Débat - Documentaire
« France, il était une fois demain »
→ Eau & Changement Climatique
Dans le cadre de CéLot'Omne (SMCLM)
14 octobre - Bagnac-sur-Célé

Conférence de lancement
23 juillet - 20h30
Astrolabe - Figeac

Spectacle "Rhabillé pour l'hiver"
7 octobre
Modalités pratiques à définir

- Mobilités
En lien avec le schéma directeur des aménagements cyclables
22 septembre - Cajarc
Modalités pratiques à définir



* MRAE : Mission Régionale d'Autorité Environnementale



PCAET #2 : ET LA SUITE ? LA CONCERTATION PRÉALABLE



Du 23 juillet au 23 octobre 2026 :

Parce que chaque avis compte,

Participez et retrouvez toutes les informations utiles au PCAET :

www.grand-figeac.fr/plan-climat-air-energie-territorial/

DES PRINCIPES DIRECTEURS POUR PERMETTRE L'INFORMATION ET LA PARTICIPATION DE TOUS

Parce que chaque avis compte,
une organisation et des outils pour
l'expression de tous selon les
enjeux ciblés : habitants, élus,
professionnels, acteurs associatifs,
institutionnels, visiteurs, jeunes, ...

Pour que les organisations
prennent part selon leurs
objectifs en présentant leurs
compétences et enjeux.

Représentation
Territoriale

Tous
concernés

Auto-portage
du débat

Cahiers
d'acteurs

Information
&
participation
en ligne

Des espaces de débats organisés sur
chaque bassin de vie du territoire, grâce
à l'implantation de la Collectivité dans
chaque secteur :

- Conférence de lancement à Figeac
(23/07 – Astrolabe – 20h30)
- Ateliers, Visites de sites, Observations
du ciel, Ciné-débat,...

Pour un débat au plus près des
enjeux et des projets, mise à
disposition d'un « kit de
concertation » aux associations et
structures partenaires du Plan.

Un espace dédié sur le site internet de la
Collectivité avec toutes les ressources
utiles, les actualités de la concertation,
des questionnaires pour contribuer,
prendre connaissance des questions et
contributions en continu.